

DECRET N° 2016- 664 du 25 octobre 2016
Portant abrogation de nomination.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin;
- Vu** la décision portant proclamation le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016;
- Vu** le décret n° 2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure type des Ministères;
- Vu** le décret n° 2016-425 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation;
- Vu** le décret n° 2016-422 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Vu** le décret n° 2016-502 du 11 août 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Plan et du Développement;
- Vu** le décret n° 2016-418 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Infrastructures et des Transports;
- Vu** le décret n° 2016-416 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique;
- Vu** le décret n° 2016-420 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie Numérique et de la Communication;
- Vu** le décret n° 2016-424 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail, de la Fonction Publique et des Affaires Sociales;
- Sur** proposition respective des Ministres, de la Justice et de la Législation, de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche, du Plan et du Développement, des Infrastructures et des Transports, de l'Intérieur et de la Sécurité Publique et de l'Economie Numérique et de la Communication;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 octobre 2016,

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont abrogées, les dispositions des décrets :

- n° 2015-430 du 06 août 2015 portant nomination de Messieurs **Abdoulaye BABIO ALI** et **Toundé Michel AGOSSOU** respectivement en qualité d'Inspecteur Général et d'Inspecteur Général Adjoint du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme (MJLDH) ;
- n° 2015-285 du 26 mai 2015 portant nomination de Messieurs **Grégoire MEWEDOHO** et **Jean de Vigny S. SOSSOU HOUEFONDE** respectivement en qualité d'Inspecteur Général et d'Inspecteur Général Adjoint du Ministère Chargé des Relations avec les Institutions ;
- n° 2014-116 du 17 février 2014 portant nomination de Monsieur **Pamphile Cossi TOBADA** en qualité de Directeur Général de la Centrale d'Achat des Intrant Agricoles ;
- n° 2008-707 du 22 décembre 2008 portant nomination des Directeurs des Services Centraux du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la pêche, uniquement en ce qui concerne Monsieur **Philémon SARE BIO** nommé en qualité de Directeur des Ressources Financières et du Matériel ;
- n° 2015-244 du 05 mai 2015 portant nomination au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, uniquement en ce qui concerne Messieurs **Ibrahim IMOROU TOKO, Ahmed Sacca Yérima YAROU et Zourkainény ADAMOU BAKPARAKPE** respectivement en qualité de Conseiller technique à la promotion de l'élevage, Directeur des Ressources Financières et du Matériel et Directeur Général du Développement Agricole, de l'Alimentation et de la Nutrition;
- n° 2015-614 du 29 novembre 2015 portant nomination à la Primature, uniquement en ce qui concerne Messieurs **Benjamin Sèdami AFANONTIN** et **Barnabé Jaurès KOUIN** respectivement en qualité de Directeur des Ressources Financières et du Matériel et Directeur Général Adjoint des relations avec les partenaires Sociaux;
- n° 2016-086 du 10 mars 2016 portant nomination au Ministère à la Présidence de la République Chargé de la Coordination des Politiques de mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement, des Objectifs de Développement Durable et des grands travaux, uniquement en ce qui concerne Monsieur **Alain Latoundji BABATOUNDE**, Monsieur **Max Aurel A. DOSSOU** et Madame **Y.I.I. Odette Sakinatou KABA épouse KINNINVO** respectivement en qualité de Directeur des initiatives présidentielles, Directeur des Ressources Financières et du Matériel et Directrice des Ressources Humaines ;
- n° 2015-538 du 06 novembre 2015 portant nomination de Monsieur **Sènoudé J. Olivier ADADJA** en qualité de Directeur des Ressources

Financières et du Matériel au Ministère des Travaux Publics et des Transports.

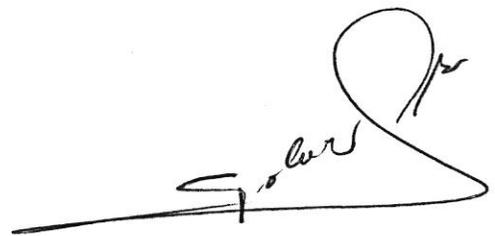
- n° 2015-535 du 06 novembre 2015 portant nomination au Ministère de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication, uniquement en ce qui concerne Monsieur **Toïgbénan Eudes Olympe ADOUNVO** nommé en qualité de Conseiller Technique au Suivi des Projets ;
- n° 2013-232 du 03 mai 2013 portant nomination au Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes de Madame **Justine TCHOKPON** et Monsieur **Amadou DJIBRIL** respectivement en qualité de Directrice Adjointe de Cabinet et Conseiller Technique Juridique.
- n° 2016-125 du 10 mars 2016 portant composition du gouvernement, uniquement en ce qui concerne Monsieur **Toussaint ADJEHOUNOU** nommé Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes ;

Article 2 : Les intéressés sont déchargés de leurs fonctions et remis chacun à la disposition de son ministère d'origine, ou du Ministère du Travail et de la Fonction Publique et des Affaires Sociales en ce qui concerne les agents relevant de la Présidence de la République.

Article 3 : Les ministres, de la Justice et de la Législation, de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche, du Plan et du Développement, des Infrastructures et des Transports, de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, de l'Economie Numérique et de la Communication, du Travail , de la Fonction Publique et des Affaires Sociales et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature et qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 25 octobre 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
de la Présidence de la République,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre d'Etat chargé du Plan
et du Développement,



Abdoulaye BIO TCHANE

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Joseph DJOGBENOU
Ministre intérimaire

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et de la Législation,



Joseph DJOGBENOU

Le Ministre de l'Agriculture, de
l'Elevage et de la Pêche,



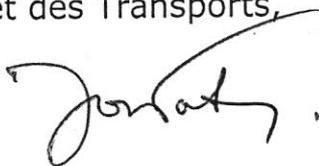
Delphin O. KOUDANDE

Le Ministre de l'Intérieur et de la
Sécurité Publique,



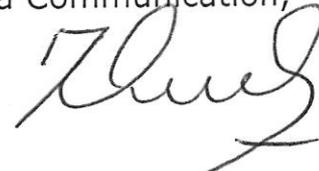
Sacca LAFIA

Le Ministre des Infrastructures
et des Transports,



José TONATO
Ministre intérimaire

Le Ministre de l'Economie Numérique
et de la Communication,



Rfiatou MONROU

Le Ministre du Travail, de la Fonction Publique et des Affaires Sociales,



Adidjatou A. MATHYS

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 2 ; CC 2 ; CS 2 ; HAAC 2 ; MESGPR 2 ; MPD : 2 ; MEF 2 ; MJL 2 ; MAEP : 2 ; MIT : 2 ;
MENC : 2 ; MTFPAS : 2 ; MISP : 2 ; AUTRES MINISTERES 12 ; SGG 4 ; INTERESSES : 2 ; JORB 1.